

COMMUNE DE BASSAN
COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/03/2018

Membres Présents :

A.BIOLA/D.AMADOR/MC.PINOL/B.JULIEN/S.AMIGO/E.DUCHESNE/N.CERVERA/C.CHAZOULLE/
S.RATIE/M.RASCOL/G.CAUSSIDERY/V.CANALS/M.SANCHEZ

Membres Absents excusés : C.PUECH/ C.CHABRAT/ J.PIQUEMAL/ M.PAGET/ L.MANTION (procuration donnée à B.JULIEN)/ C.VINDRINET

Secrétaire de Séance : D.AMADOR

Approbation à l'unanimité de compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08-02-2018

Approbation à l'unanimité de l'ajout à l'ordre du jour de la convention avec la SACPA pour le captage des pigeons.

FINANCES :

- 1- Approbation du compte de gestion du percepteur
Approbation à l'unanimité du compte de gestion du percepteur (voir tableau en annexe)
- 2- Approbation du compte administratif
Approbation à l'unanimité du compte administratif 2017 (voir tableau en annexe)

RESSOURCES HUMAINES :

1-Convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 21 septembre 2017 de lancer une démarche d'évaluation des risques professionnels accompagnée par le Gestion de Gestion (CDG 34) et demander une subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du Fonds National de Prévention de la CNRACL.

La Commune a obtenu une aide le 22 décembre 2017 et dispose de 18 mois à compter de cette date pour l'élaboration du Unique avec l'appui du CDG 34 ;

Dans le cadre de cette procédure d'élaboration, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Délibérante la Convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré :

- APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la Convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ;

MARCHES PUBLICS :

1-Avenant N°1 au lot N° 1 Terrassements Réseaux Internes du MAPA N° 05-2017 : réalisation d'une aire de lavage des machines agricoles :

Vu le marché conclu avec l'entreprise groupement LE MARCORY-BRAULT Lot N° 1 (gros-œuvre terrassements réseaux internes bassins d'évaporation) du MAPA N° 05-2017 : réalisation de l'aire de lavage des machines agricoles en application de la délibération du Conseil Municipal du 23/11/2017

Considérant la nécessité d'optimiser le fonctionnement de l'aire de lavage et de rendre plus facile son évolution dans le futur, l'entreprise a été sollicité pour proposer une solution technique

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13-03-2018 (SUITE N°1)

L'entreprise a proposé le prolongement du caniveau à l'arrière du bâtiment pour un montant des travaux de 2 880, 00 € H.T.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE CONCLURE un avenant au marché conclu avec l'entreprise Groupement LE MARCORY-BRAULT d'un montant de 2 880.00 € H.T
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 du Lot N° 1 MAPA N° 05-2017 ainsi que les documents s'y rapportant pour leur exécution

2-MAPA N° 01-2018 : Choix du Maître d'œuvre pour la requalification Grand' Rue Chemin Neuf :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante la consultation lancée pour la Maîtrise d'œuvre travaux de requalification Grand 'Rue Chemin Neuf.

Une publicité a été effectuée par affichage en Mairie, mise en ligne du dossier de consultation du marché sur le site de la Commune et APOH, ainsi que l'envoi du dossier de consultation à trois cabinets d'études.

La date limite de dépôt des offres était fixée au Vendredi 2 Mars 2018 à 12 heures.

Deux offres ont été reçues : SERI et RENE GAXIEU

Après analyse des offres, selon trois critères : prix pour 40 %, les références 30 % et la valeur technique de l'offre 30 % le cabinet d'études René GAXIEU, domicilié à BEZIERS a été retenu pour un montant des prestations de 40 765.20 H.T soit 48 918.24 € T.T.C pour les missions de maîtrise d'œuvre (PRO-ACT-VISA-DET-AOR-CPC) et pour les missions conditionnelles 1 et 2

MC1 : actualisation et validation de l'étude de niveau avant-projet : 1 500.00 € HT soit 1 800.00 € TTC

MC2 : Coordination des intervenants extérieurs (CIE) : 1 500.00 € HT soit 1 800.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le choix de l'entreprise pour les missions définies dans le MAPA N° 01-2018
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces du marché ;

3-Publication des Marchés Publics :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 107 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les acheteurs doivent publier durant le 1^{er} trimestre de chaque année, la liste des marchés publics supérieurs à 20 000 € HT conclus l'année précédente.

Le support de publication reste au choix de la collectivité.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante, le tableau des marchés publics conclus en 2017 classés par tranche de 20 000 euros à 90 000 € HT et de 90 000 € HT au seuil de procédures formalisées puis par catégorie : marchés de travaux et de fournitures et de services.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'afficher ce tableau sur les panneaux officiels et de le diffuser dans le prochain bulletin municipal ainsi que sur le site SYNAPSE ENTREPRISES comme en 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de son Président (tableau en annexe)

PROJET REQUALIFICATION GRAND RUE CHEMIN NEUF :

1 – Demande de subvention à la CABM dans le cadre du fonds de concours à l'aménagement et à l'Equipement des communes (FAEC) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour la réalisation projet de requalification de la RD 39 Chemin Neuf Grand 'Rue, la Commune peut demander une aide dans le cadre du Fonds de Concours à l'Aménagement et à l'Equipement des Communes (FAEC).

Le projet de requalification de la RD 39 Chemin Neuf Grand 'Rue répond aux critères d'attribution :

- Amélioration du cadre de vie et de la qualité urbaine et paysagère
- Pacification de la voirie, organisation du stationnement et de modes de déplacement doux
- Prise en compte du renouvellement et de l'enfouissement des réseaux
- Amélioration de la collecte des déchets

Compte tenu du montant élevé de ce projet : 860 576.36€ H.T

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer une demande de subvention à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée dans le cadre du FAEC.

Cette demande viendrait compléter l'aide accordée à la Commune par le Département dans le cadre d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 231 886. 07 € H.T, et de Hérault Energies pour les travaux électriques et de télécommunications de 65 000.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre du FAEC à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ;

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

- 1- Redevance TELECOM : 1 462. 18 €
- 2- Redevance Electricité : 211. 00 €
- 3- Redevance Gaz : 454. 00 €

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA SACPA (Service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal) POUR LE CAPTAGE DES PIGEONS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la gêne causée par les pigeons qui nichent en Centre-ville : clocher de l'Eglise, Maison sise 2 place de la République etc.

Après l'étude de différents procédés pour essayer d'éradiquer ce phénomène et compte tenu de la législation, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante d'opter pour la méthode de capture des pigeons proposé par la société SACPA.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée Délibérante de la convention de prestations services proposée par la société SACPA pour un délai de 3 mois : avril, mai et juin 2018 et pour un montant de prestations de 300.00 € H.T pour la mise à disposition de la cage et de 283.50 € H. par intervention pour un minimum de 6 interventions pendant la durée de la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la Convention avec la société SACPA ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ;

- COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13-03-2018 (SUITE N° 3)

SUBVENTIONS :

Approbation à l'unanimité du versement d'une subvention de 250.00 € pour l'organisation de la Course des Demains

FESTIVITES :

1 – Repas Séniors : approbation à l'unanimité du tarif de 35.00 € pour les accompagnants au repas des Séniors du 29-04-2018

2 – Journée des DEUSCH du 14-04-2018

Fixation tarif buvette et repas : repas 10 € buvette : café : 0.50 € boisson : 2 €

QUESTIONS DIVERSES :

1-Information de l'ouverture du 5^{ème} poste élémentaire de l'Ecole Primaire

2-Date de la réunion de la commission des finances et du prochain Conseil Municipal lorsque l'Etat aura communiqué les informations sur la fiscalité et les dotations

Les Membres Présents

Le Maire : Alain BIOLA